

Commune : 24294
Montpon-Ménestérol

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage
Document vérifié et numéroté le
A.
Par

Section : 000G2
Feuille(s) : 02
Qualité du plan : non régulier
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1250
Date de l'édition : 01/01/1949

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A- D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B- En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 18/06/2025... par M CHARLIE BAUDOUIN... géomètre à MONTPON.....

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A. MONTPON-MENESTEROL, le 17/06/2025.....

Document dressé par
Charlie BAUDOUIN
à MONTPON-MENESTEROL
Date 18/06/2025
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renvoyé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).

AR Prefecture
024-212402945-20250701-77 2025-DE
Reçu le 03/07/2025

